

Document:	<u>EB 2019/128/R.31/Add.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>7 d) iv) a)</u>
Date:	<u>20 novembre 2019</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Français</u>

F



Investir dans les populations rurales

République du Cameroun

Projet d'appui au développement des filières  
agricoles – Phase II (PADFA II)

Additif

Conseil d'administration — Cent vingt-huitième session  
Rome, 10-12 décembre 2019

---

Pour: Approbation

## République du Cameroun

### Projet d'appui au développement des filières agricoles – Phase II (PADFA II)

#### Additif

L'attention du Conseil d'administration est appelée sur les modifications ci-après à apporter au Rapport du Président sur la Proposition de prêt à la République du Cameroun pour le Projet d'appui au développement des filières agricoles Phase II (PADFA II) (EB 2019/128/R.31). Ces modifications sont principalement dues à la requête de l'Emprunteur, de bénéficier d'un financement du projet en droits de tirage spéciaux (DTS) au lieu du dollar des États-Unis (USD) initialement choisi dans le cadre du Mécanisme de préfinancement accordé à la République du Cameroun et de la "Proposition d'instruments pour un démarrage plus rapide de l'exécution des projets" (FIPS), approuvé par le Conseil d'administration à sa cent vingt-cinquième session en décembre 2018 (EB 2018/125/R.38). Conformément aux dispositions de ce document, le choix de la devise dans laquelle serait libellé le Mécanisme de préfinancement conditionnerait la devise du prêt principal correspondant. En conséquence, l'Emprunteur ayant choisi le dollar USD comme devise de son Mécanisme de préfinancement, puis ayant opté pour les DTS dans le cadre du financement du projet, du fait de leurs termes et conditions estimés plus préférentiels par l'Emprunteur, il s'avère nécessaire d'harmoniser les devises entre le Mécanisme de préfinancement et l'Accord de financement correspondant, afin de se conformer aux dispositions du document susvisé approuvé par le Conseil d'administration à sa cent vingt-cinquième session.

Par souci de clarté, les modifications apportées au texte du rapport sont indiquées en gras, et le texte barré correspond aux suppressions.

Page iv, résumé du financement:

Montant du prêt du FIDA:	34,105 millions de DTS, équivalant approximativement à 47 millions d'USD <del>47 millions d'USD</del>
Conditions du prêt du FIDA:	Un prêt d'un montant de 22 850 000 DTS (équivalant approximativement à 31 500 000 USD) <del>31 500 000 USD</del> est accordé à des conditions particulièrement favorables et est exempt d'intérêts mais est assorti d'une commission de service de 0,75% <del>1,54%</del> l'an et d'un délai de remboursement de quarante (40) ans dont un différé d'amortissement de dix (10) ans, à compter de la date d'approbation du prêt par le Conseil d'administration du Fonds. Le principal du prêt sera remboursé à un taux de 4,5% du montant total du principal par an à partir de l'année onze (11) et jusqu'à l'année trente (30), et à un taux de 1% du montant total du principal par an à partir de l'année trente et un (31) et jusqu'à l'année quarante (40).  Un deuxième prêt, d'un montant de 11 255 000 DTS (équivalant approximativement à 15 500 000 USD) <del>15 500 000 USD</del> , est accordé à des conditions mixtes et supporte un taux d'intérêt fixe de 1,25% <del>2,94%</del> sur le

montant de l'encours en principal et une commission de service de 0,75% ~~2,94%~~, avec un délai de remboursement de vingt-cinq (25) ans, y compris un différé d'amortissement de cinq (5) ans, à compter de la date d'approbation par le Conseil d'administration

Page 14, paragraphe 61, la recommandation est modifiée comme suit:

"DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Cameroun un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalent à 22 850 000 DTS (vingt-deux millions huit cent cinquante mille droits de tirage spéciaux) ~~31 500 000 USD (trente et un millions cinq cent mille dollars des États-Unis)~~, qui sera régi par des modalités et conditions conformes, en substance, aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République du Cameroun un prêt à des conditions mixtes d'un montant équivalent à 11 255 000 DTS (onze millions deux cent cinquante mille droits de tirage spéciaux) ~~15 500 000 USD (quinze millions cinq cent mille dollars des États-Unis)~~, qui sera régi par des modalités et conditions conformes, en substance, aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."